

Livret d'accueil

Ecoles primaires Hay de Reichstett



Année scolaire 2021-2022

Table des matières

1 Introduction.....	3
2 Le mot de la mairie.....	3
3 Ecole maternelle Hay.....	4
4 Première rentrée Petite Section.....	5
Premiers jours échelonnés.....	5
Pipi / propreté.....	5
Deux classes bilingues pour trois niveaux.....	5
5 Ecole élémentaire Hay.....	6
6 Le rôle des Représentants des Parents d'Elèves (RPE).....	7
7 Le fonctionnement des élections des RPE.....	8
8 L'association des parents d'élèves Les Parents Motiv'Hay.....	9
9 Accueil de loisir Les Arbres Fleuris.....	10
10 Le local jeunes.....	10
11 Stationnement / voirie / vélos.....	11
12 Stationnement / Voirie.....	12
13 Coordonnées utiles.....	13

1 Introduction

Bienvenue à vous, parents dont l'enfant débute le cycle scolaire ou nouvel arrivant dans la ville de Reichstett.

Les Représentants des Parents d'Elèves (RPE) et l'Association des Parents d'Elèves (APE) **Les Parents Motiv'Hay** ont rassemblé pour vous dans ce livret un maximum d'informations utiles concernant les écoles de votre enfant, le périscolaire, le local jeune, etc ...

Vous y trouverez aussi des informations sur les élections des RPE et leur rôle dans vos relations avec l'école.

Nous vous conseillons de garder ce livret, il pourra vous être utile tout au long de l'année.

N'hésitez pas à nous faire part de tout renseignement que vous jugeriez utile d'ajouter à ce livret afin qu'il soit le plus complet possible.

2 Le mot de la mairie

Arriver dans une école, c'est découvrir un lieu parfois un peu inquiétant pour nos enfants, du moins dans un premier temps. Faire connaissance avec les différents professionnels qui s'occuperont de votre enfant, découvrir avec lui l'école et son fonctionnement permettra de dissiper ces inquiétudes.

Cette découverte constitue un grand pas pour nos tous petits : la rencontre des autres, l'école du dehors ainsi que les activités liées du périscolaire, autant de nouveautés qu'ils vont intégrer dans leur quotidien !

Puis vient le jour où l'enfant franchit une nouvelle étape et rejoint les plus grands. L'apprentissage prend une forme et un rôle différents et les prépare à quitter peu à peu ce cocon confortable. Les années de travail qui vont suivre les emmèneront à compléter leur formation et préparer ainsi leur avenir.

Bon voyage à travers la connaissance !

Michèle MEYER
Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS
Reichstett

3 Ecole maternelle Hay



L'école maternelle se compose de 2 bâtiments (sur la photo : à droite et en face au fond) reliés par une salle de jeu, une bibliothèque, les toilettes et le bureau de la Directrice.

Il y a 6 salles au total : 5 salles de classe et une destinée à l'accueil périscolaire des petites sections pour le midi et le soir. L'entrée principale est indiquée par la flèche bleue. *En cette période marquée par la Covid19 et le plan Vigipirate, les accès des parents à la cour et aux bâtiments sont limités.*

Une réunion d'information est organisée peu de temps après la rentrée. Tous les parents sont invités par la maîtresse ou le maître dans la salle de classe de leur enfant afin d'expliquer le fonctionnement de la classe.

Un cursus bilingue est possible dès la petite section sur inscription.

Directrice :	Madame OBRECHT
Tél. :	03 88 20 51 90
Tél :	07 69 26 25 47 (réservé pour signaler les absences par SMS)
Email :	ce.0670324n@ac-strasbourg.fr
Horaires :	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h20 à 11h50 de 13h50 à 16h20

Une petite garderie est possible sur inscription à la mairie et selon les places disponibles :
de 7h30 à 8h10 - de 11h40 à 12h15
de 13h30 à 13h40 - de 16h10 à 16h45

Les absences sont à signaler de préférence par mail, à défaut par SMS, ou par téléphone (un répondeur est en place mais il faut laisser sonner longtemps).

En cas de retard ou de sortie en dehors des horaires habituels, une sonnette est disponible à l'entrée principale.

La communication entre l'équipe pédagogique et les parents se fait via le carnet de liaison et par email. Vous pouvez également à tout moment solliciter un rendez-vous via le carnet ou par email avec le maître/maîtresse ou la directrice.



N'hésitez pas à contacter vos RPE.

4 Première rentrée Petite Section

Premiers jours échelonnés

Les premiers jours, les enfants de Petite Section (PS) sont **accueillis de façon échelonnée**, afin de leur permettre de prendre leurs marques. Les informations vous sont généralement communiquées par email par la directrice la dernière semaine d'août.

Pour information, les années précédentes l'échelonnement se faisait ainsi : Accueil des PS pendant 2h seulement les deux premiers jours (premier demi-groupe accueilli de 8h20 à 9h50, deuxième demi-groupe accueilli de 10h10 à 11h40).

Il faut donc **prévoir un moyen de garde ou poser congé** pour pouvoir garder votre enfant le reste du temps, les deux premières journées.

Pipi / propreté

Si votre enfant n'est pas encore propre, il a le droit de venir avec une couche. Mais l'équipe éducative ne change pas les couches. Des pauses pipi sont prévues plusieurs fois dans la journée. Ainsi, les enfants sont rapidement capables de tenir une journée entière sans mouiller leur couche.

Il faut penser à faire faire pipi à vos enfants avant d'aller à l'école le matin. L'équipe éducative n'emmène les enfants aux toilettes qu'à la pause de 10h. Les pipi urgents restent possibles, mais cela oblige l'Atsem à quitter la classe.

Lorsque vous déciderez de ne plus mettre de couche à votre enfant, il ne faudra pas revenir en arrière. N'hésitez pas à en discuter avec la maîtresse pour savoir comment faire le bon choix.

Que votre enfant soit propre ou non, vous devrez fournir dans son sac une tenue de rechange (pantalon, t-shirt, slip, chaussettes) pour permettre à l'équipe éducative de le changer en cas d'accident pipi.

Deux classes bilingues pour trois niveaux

En bilingue, il n'y a que deux classes ouvertes pour 3 niveaux.

Les PS bilingues sont répartis dans deux classes :

- une classe de PS + MS (moyenne section),
- une classe de PS + GS (grande section).

Ce mélange des âges favorise certains apprentissages de la vie en communauté. Les plus grands sont contents de montrer aux petits comment ça fonctionne. Les petits voient leurs copains plus grands faire et prennent vite confiance pour faire pareil.

L'après-midi, les petits font la sieste, pendant que les plus grands avancent plus vite.

5 Ecole élémentaire Hay

L'école dispose de 9 salles de classe, 1 bibliothèque et 1 salle informatique.

Le bureau du directeur se trouve au rez-de-chaussée. Il y a 3 cours, 2 entrées/sorties. Le sport se fait soit dans les cours, soit à la salle des fêtes, soit au gymnase (rue de Picardie).



Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Ils doivent déposer leurs enfants au portail.

Une réunion de rentrée se fait peu de temps après la rentrée. Les parents sont tous invités un soir par l'enseignant(e) dans la salle de classe de l'enfant afin d'expliquer le fonctionnement de la classe.

Directeur :	Monsieur HAUSWALD
Tél. :	03 88 20 18 48
Mail :	ce.0671017s@ac-strasbourg.fr
Horaires :	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h40 de 13h40 à 16h10

Une petite garderie (dans les locaux de l'école maternelle) est possible sur inscription et selon les places disponibles de 7h30 à 8h10

Les absences sont à signaler de préférence par email, à défaut par téléphone (un répondeur est en place mais il faut laisser sonner longtemps).

En cas de retard ou de sortie en dehors des horaires habituels, une sonnette est disponible à l'entrée principale (flèche et encadré rouge).



La communication entre l'équipe pédagogique et les parents se fait via le carnet de liaison et par email.

Vous pouvez à tout moment solliciter un rendez-vous avec l'enseignant(e) ou le directeur via le carnet de liaison ou par mail.

N'hésitez pas à contacter vos RPE.

L'école dispose d'un site internet www.ec-hay-reichstett.ac-strasbourg.fr. Certaines informations sont libres (contacts, fournitures scolaires...) pour d'autres il faut le code d'accès, celui-ci est communiqué à la rentrée et collé dans le cahier de liaison.

L'école produit également son propre journal, réalisé par les enfants de CE2. Il a déjà été plusieurs fois récompensé pour sa qualité.

6 Le rôle des Représentants des Parents d'Elèves (RPE)

Les représentants des parents d'élèves (RPE) sont élus. Leur rôle est prévu dans les textes du code de l'éducation. Il doit obligatoirement y avoir des RPE dans chaque école.

Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Le rôle des RPE est de porter les préoccupations et les questions de l'ensemble des parents sur tout domaine concernant la vie et le fonctionnement de l'école, tout en étant garants du maintien d'une relation respectueuse avec l'équipe enseignante.

En maternelle, ils disposent de :

- un lieu d'affichage dans l'école : juste après la porte d'entrée,
- une boîte à idée dans laquelle vous pouvez déposer vos messages et questions,
- une boîte email.

En élémentaire, ils disposent de :

- un lieu d'affichage devant l'école : le panneau d'affichage à côté du portail,
- une boîte email,
- une page Facebook.



Un trombinoscope des RPE (nom, prénom et photo de chaque RPE) est affiché dans l'espace d'affichage de chaque école.

Les RPE peuvent organiser des réunions ou débats au sein de l'école à différents moments de l'année scolaire.

En cas de problème entre une famille et l'institution scolaire, les parents concernés peuvent faire appel aux RPE, pour qu'ils les assistent dans leurs démarches et les aident à entamer le dialogue avec les bons interlocuteurs (directrice, directeur, enseignant(e)s, inspecteur de circonscription, mairie, autorité académique...). Les représentants jouent un véritable rôle de médiateur entre les parents et l'institution (source FCPE).

N'hésitez surtout pas à les contacter, ils sont vos représentants officiels !

Exemples de sujets suivis (liste non exhaustive) :

- Réforme des rythmes scolaires
 - Les goûters
 - A.V.S.
 - Sécurité
 - Poids des cartables
- Projets financements/actions à mener pour des sorties
 - Règlement intérieur
- Demandes/questions/suggestions des parents
 - Difficultés avec un enfant

7 Le fonctionnement des élections des RPE

Les élections des Représentants des Parents d'Elèves (RPE) sont organisées peu de temps après la rentrée, généralement entre mi-octobre et mi-novembre.

Chaque parent d'élève peut voter, quelle que soit sa situation matrimoniale ou sa nationalité. Chaque électeur ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans l'établissement scolaire.

Ainsi :

2 parents ayant 1 enfant inscrit à l'école devront rendre 2 bulletins de vote.

2 parents ayant 2 enfants ou plus inscrits à l'école devront rendre 2 bulletins de vote.

Les enveloppes contenant le bulletin de vote sont à déposer à l'école. Les détails sont communiqués par l'école au moment venu.

Il faut bien noter que les parents doivent voter pour une liste complète de représentants. **On ne choisit pas de personnes, on choisit une liste.**

Il ne faut surtout pas entourer de nom ni en barrer, au risque d'annuler votre voix. Il faut glisser le bulletin choisi dans l'enveloppe, sans rien écrire dessus.

A Reichstett, étant donné la taille de nos écoles et la bonne entente, il n'y a souvent qu'une seule liste. Mais même avec une seule liste, il est important que les parents votent pour que cette liste puisse officiellement représenter les parents.

Il y a dans chaque école autant de Représentants des Parents d'Elèves qu'il y a de classes. Idéalement, il faudrait un représentant titulaire et un suppléant par classe.

Selon le règlement, seuls les titulaires siègent lors des conseils d'école et disposent du droit de vote et peuvent intervenir. Les suppléants peuvent participer aux conseils et aux débats, mais ils n'ont pas de droit de vote, sauf en cas d'absence d'un titulaire.

8 L'association des parents d'élèves

Les Parents Motiv'Hay



Depuis 2019, il existe à Reichstett une association de Parents d'Elèves, qui œuvre pour les deux écoles primaires (maternelle et élémentaire).

Alors que les RPE sont élus et obligatoires, une Association des Parents d'Elèves rassemble des parents volontaires qui souhaitent œuvrer pour le bien de l'école et des enfants.

L'existence d'une association des parents d'élèves facilite l'accès à certaines instances ou services. Par exemple, cela nous permet d'afficher des informations dans l'école publique, de collecter de l'argent pour les coopératives scolaires, de discuter avec la mairie de façon plus formelle, de faciliter l'accès aux fournitures scolaires, de mobiliser du monde pour participer à l'organisation des fêtes des écoles, etc... L'existence de l'association montre la capacité des parents à s'organiser et à s'accorder, et permet une communication maîtrisée et concertée.

L'association vous invite à adhérer (10 EUR par an), car c'est par le nombre que nous porterons au mieux vos messages ou de faire valoir vos choix. En adhérant, vous ferez partie d'une communauté active et engagée dans l'éducation de nos enfants.

Page d'adhésion : <https://www.helloasso.com/associations/parents-motiv-hay>

L'association **Les Parents Motiv'Hay** a pour principaux objectifs :

- Favoriser les vocations de RPE, soutenir et présenter les listes de RPE, donner à ces derniers des moyens efficaces de communiquer.
- Créer et maintenir un lien entre les écoles maternelle et élémentaire.
- Favoriser la circulation des informations et l'entraide entre parents.
- Représenter les parents auprès des instances (éducation nationale, mairie) lorsqu'il faut proposer, défendre ou choisir des projets.
- Participer à l'organisation des fêtes ou événements des écoles.
- Permettre de mobiliser rapidement du monde pour faire fonctionner les activités de l'école (ateliers cuisine, sorties, etc).
- Organiser des actions de vente pour collecter de l'argent au profit des coopératives scolaires qui assurent la solidarité et l'équité pour le financement des sorties scolaires par exemple.
- Favoriser les rencontres entre parents, RPE et l'association, par l'organisation d'événements de rencontre (café à l'école, rencontre à l'AMAP sous le préau les jeudis soirs, etc ...).
- Organiser la distribution de légumes de saisons provenant d'un producteur local et bio, sous forme d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), tous les jeudis soirs sous le préau de l'école élémentaire. Pour avoir des légumes, il faut s'abonner sur des périodes de 6 mois.
- L'AMAP est aussi un lieu de rencontre. Il n'est PAS nécessaire d'être abonné pour venir discuter, observer son fonctionnement ou découvrir les légumes de saisons avec ses enfants. Vous y rencontrerez aussi les représentants de l'association.

Si vous avez une question ou un problème, vous pouvez contacter l'équipe enseignante, les RPE ou l'association. Chaque entité a son rôle, et pourra vous rediriger vers une autre si nécessaire. Vous ne vous tromperez pas en contactant l'une d'elles.

9 Accueil périscolaire et de loisir *Les Arbres Fleuris*

La ville de Reichstett accueille nos enfants en dehors des temps scolaires. L'accueil périscolaire et de loisirs « les Arbres Fleuris » accueille les enfants de maternelle et d'élémentaire. Les places sont limitées et prises d'assaut.



Entrée du centre de loisirs *Les arbres fleuris*

Les dossiers d'inscriptions et les modalités sont disponibles à partir du 15 mars sur le site web et doivent être déposés le 15 avril pour la rentrée suivante.

<https://lesarbresfleuris.wixsite.com/lesarbresfleuris>

L'équipe de l'accueil de loisirs travaille en lien avec les écoles et développe un projet éducatif autour des activités artistiques, des activités physiques et sportives, des livres, de l'environnement.

Les repas du déjeuner sont commandés auprès de « l'Alsacienne de Restauration ». Ils sont servis au centre, sauf pour les plus grands (CM2) qui vont déjeuner à la maison de retraite, ce qui permet d'accueillir plus d'enfants lors de la pause méridienne très demandée.

Philippe PATIS, directeur du centre de loisirs se fera une joie de vous renseigner en adressant un mail à centreloisirs@reichstett.fr ou en laissant un message sur le répondeur 03 88 81 87 42.

Les enfants de la maternelle ont un accès direct de l'école maternelle au périscolaire sans sortir des bâtiments.

Les parents doivent accéder au périscolaire via une entrée séparée (photo ci-dessus) et respecter les consignes en vigueur.

10 Le local jeunes

La mairie propose des activités au Local Jeune :

- hip hop,
- théâtre d'improvisation,
- cirque,
- boxe,
- musique,
- etc

Les activités se déroulent à la salle des fêtes, juste à côté du péri.

Les activités ont lieu un soir de semaine entre 17h30 et 18h30. Les enfants inscrits au péri sont emmenés à la salle des fêtes et les parents les récupèrent à 18h30 comme d'habitude.

Il faut inscrire son enfant en début d'année scolaire.

Contact :

Linda GUEDDOUDJ

06 32 98 52 25

actionsjeuneslocal@hotmail.fr

11 Stationnement / voirie / vélos

Toutes les rues autour des écoles Hay :

Avenue Hay - rue de la Croix - rue des Bleuets sont des « zones de rencontre », telles que prévues par l'article R110-2 du code de la route, et signalées par le panneau :

Cela signifie que :

- Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée, ils sont prioritaires sur les vélos et les véhicules motorisés.
- Les vélos sont prioritaires sur les véhicules motorisés.
- Les véhicules motorisés ne sont pas prioritaires et ne doivent pas dépasser la vitesse de 20 km/h.
- Le stationnement des véhicules motorisés n'est pas autorisé, sous peine d'amende, **sauf sur les places explicitement matérialisées.**



Seules quelques places « arrêt minute » sont matérialisées, un arrêt Avenue Hay sur le trottoir de droite est cependant toléré. (CF. plan page 12)

La Mairie encourage les parents à déposer leurs enfants à pied ou à vélo, ou à s'organiser pour stationner dans les zones autorisées un peu plus loin (parking de la salle des fêtes par exemple) et rejoindre l'école à pieds.

Les élèves de maternelle peuvent déposer leur vélo dans la cabane à vélo qui se trouve dans la cour de l'école :



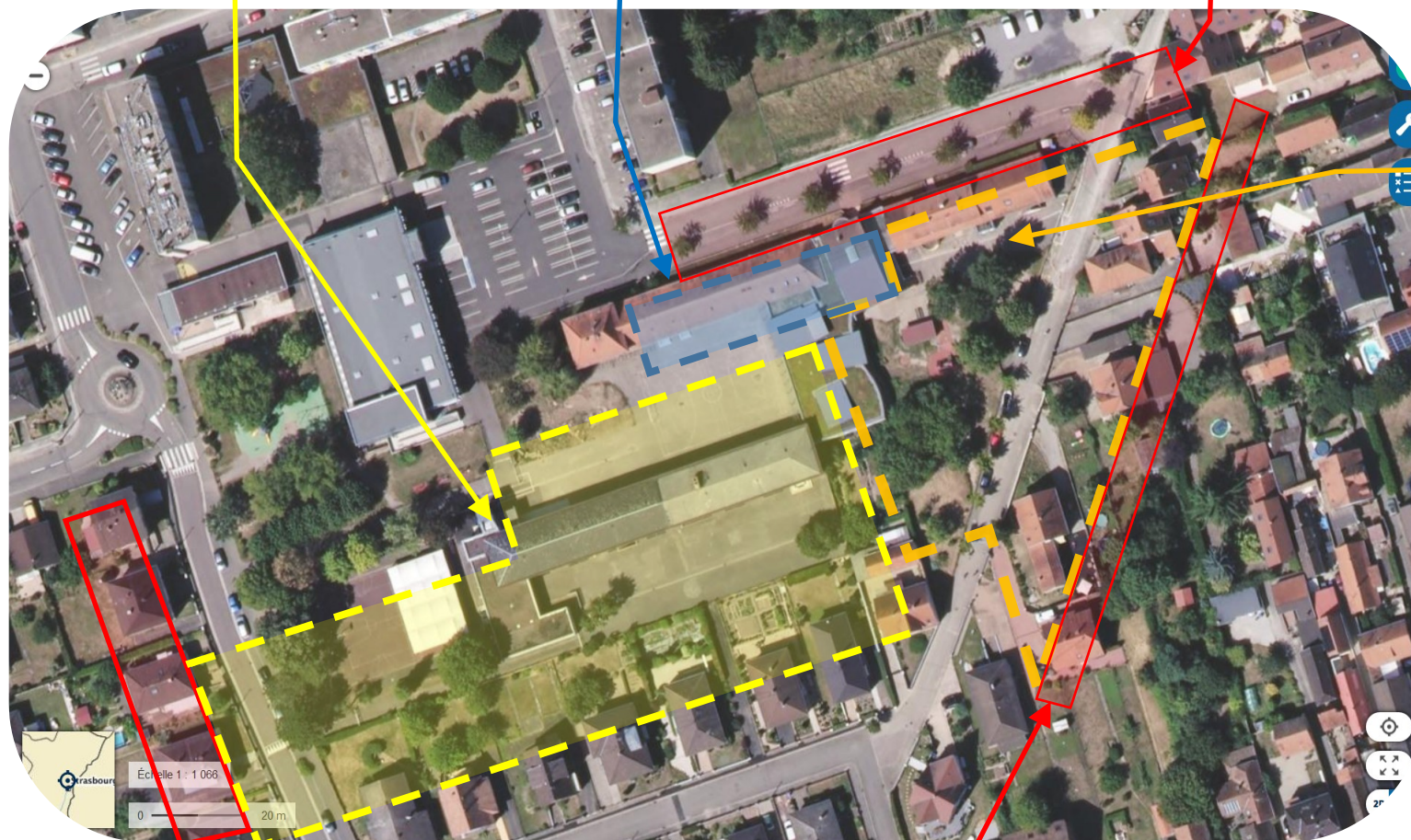
12 Stationnement / Voirie

Ecole élémentaire
Zone de dépose et entrée
des élèves

Centre de loisirs
Les Arbres Fleuris :
Entrée des parents

Avenue Hay
Priorité aux piétons !
Arrêt autorisé sur les places de
gauche, toléré sur le trottoir à droite

Ecole maternelle
Entrée piétonne aux
horaires
communiqués



Rue des Bleuets
Priorité aux piétons !
Arrêt sur les places côté espace vert

Rue de la Croix
Priorité aux piétons !
Arrêt autorisé sur les places de
gauche, interdit à droite

13 Coordonnées utiles

Contact	Email	Téléphone	Site wteb / Facebook
Directrice maternelle Mme OBRECHT	ce.0670324n@ac-strasbourg.fr	03 88 20 51 90 07 69 26 25 47 (SMS uniquement)	http://www.em-hay-reichstett.ac-strasbourg.fr/
Directeur élémentaire M. HAUSWALD	ce.0671017s@ac-strasbourg.fr	03 88 20 18 48	http://www.ec-hay-reichstett.ac-strasbourg.fr
Professeurs	Via le carnet de liaison – éviter devant le portail ou la salle de classe		
RPE maternelle RPE élémentaire	parentshay@gmail.com		Facebook : ParentsHay
Association Les Parents Motiv'Hay	parentsmotivhay@gmail.com		https://parentsmotivhay.wixsite.com/parentsmotivhay
Psychologue scolaire RASED	rased.mundolsheim@ac-strasbourg.fr	09 85 60 52 06	
Périscolaire Les arbres fleuris	centreloisirs@reichstett.fr	03 88 81 87 42	https://lesarbresfleuris.wixsite.com/lesarbresfleuris
Le local jeunes	actionsjeuneslocal@hotmail.fr	06 32 98 52 25	Facebook : Lanim Reichstett